

Dispositifs : Soutien aux manifestations internationales d'envergure (MIE) et Soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire (MIMoy) 2027

Merci de prendre connaissance des informations contenues dans ce document **AVANT DE DEPOSER UN DOSSIER.**

PREAMBULE :

La Région Grand Est délègue à présent une enveloppe aux Etablissements d'enseignement supérieur du site lorrain (UL, CNRS, INRAE, Inria, Inserm, AgroParisTech, Georgia Tech Europe) pour soutenir la recherche à travers plusieurs dispositifs dont celui relatif au « Soutien aux manifestations internationales d'envergure » (MIE).

C'est dans ce contexte que les Etablissements du site lorrain lancent les deux dispositifs « Soutien aux manifestations internationales d'envergure » (MIE) (soutiens Région et UL possibles) et « Soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire » (MIMoy) (soutien UL uniquement) pour 2027.

- Les dossiers doivent respecter les modalités décrites ci-dessous.
- **Toutes les dépenses doivent être indiquées en HT.** Même si les droits d'inscription sont soumis à la TVA (10 %), votre budget prévisionnel doit être présenté en HT (exemple : si les droits d'inscription sont fixés à 50€, le budget prévisionnel devra tenir compte de ce montant : 100 personnes X 50 € = 5 000€ de budget prévisionnel, même si les inscrits « grand public » régleront leurs droits en TTC soit 55 €).
- Pour les UMR, il ne peut y avoir qu'un **SEUL** maître d'ouvrage (UL ou EPST), celui **qui réalisera l'intégralité des dépenses** (1).

Toutes les manifestations pour les deux dispositifs doivent se dérouler sur l'année 2027 et sur le territoire de la région Grand Est. Pour les manifestations organisées exclusivement en virtuel, le bénéficiaire devra démontrer l'ancrage et le rayonnement territorial de la manifestation.

Ces deux dispositifs « Soutien aux manifestations scientifiques internationales d'envergure » (MIE) et « Soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire » (MiMoy) ne peuvent pas être financées par les pôles scientifiques ; ces derniers finançant de leur côté les « petites manifestations » (workshop, journée d'étude, petite conférence, ...) par le biais d'appel à projets interne à chacun d'entre eux.

1. Soutien aux manifestations scientifiques internationales d'envergure (soutiens Région et/ou UL possibles) :

L'objectif est de favoriser les échanges scientifiques, les collaborations entre les chercheurs/experts et les acteurs du monde socio-économique (entreprises, clusters...).

Pour bénéficier de crédits de la Région, les projets, de dimension européenne ou internationale, devront être en cohérence avec le Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) qui prévoit que les **projets soutenus prioritairement sont ceux, toutes disciplines confondues, portant sur les secteurs et enjeux régionaux suivants : bioéconomie, santé et industrie sous l'angle de ses transformations et de sa décarbonation.** A ces secteurs, s'ajoutent les projets portant sur des **enjeux de défense.**

A qualité scientifique équivalente, une priorisation sera appliquée en faveur des projets les plus ambitieux du point de vue environnemental.

Les projets (en présentiel et/ou en virtuel) doivent répondre à minima aux critères suivants :

- **200 participants minimum** ; cibles attendues : chercheurs/ étudiants/ industriels ;
 - Manifestations de notoriété européenne ou internationale (participation de Chairmans, intervenants/participants hors Grand Est...) ;
 - Manifestations qui concourent notamment au rapprochement entre les milieux académiques et socio-économiques, et/ou qui peuvent répondre à des enjeux économiques et sociétaux ;
 - **Le budget global de la manifestation doit être supérieur à 60 000 € HT ;**
- **L'aide régionale** pourra s'élever **jusqu'à 50% maximum du montant des dépenses éligibles**, dans un **plafond de 30 000 € maximum**.

Dépenses éligibles : location de salles, location de matériel, frais de restauration, de communication (site internet, roll-up, objets promotionnels,...), frais de déplacement pour les intervenants hors Grand Est (transport et nuitées), frais de traduction simultanée, frais de publication d'actes, prestations de service liées à la mise en œuvre technique de la manifestation en format digital ou en présentiel, frais de personnels contractuels spécifiquement recrutés dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Dépenses non éligibles : les coûts internes de gestion (dont les frais de personnel permanents ou de personnel contractuels non recrutés spécifiquement dans le cadre de l'organisation de la manifestation), frais de prestige, repas de gala, visites et déplacements culturels, cadeaux intervenants, achat de matériel et frais de maintenance.

→ Il est également possible de demander un **soutien à l'UL dans la limite de 5 000 €**.

2. Soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire (soutien UL uniquement) :

L'objectif de ce dispositif est le même que celui concernant les manifestations internationales d'envergure mais il vise à soutenir des manifestations qui se situent en-deçà des critères d'éligibilité du dispositif MIE.

Ainsi, les projets (en présentiel et/ou en virtuel) doivent répondre à minima aux critères suivants :

- **Entre 50 et 199 participants** ;
- Le budget global de la manifestation doit être **supérieur à 10 000 € HT et inférieur à 60 000 € HT** ;
- **Demande de soutien à l'UL** dans la limite de **2 500 €**.

→ **Dans les deux dispositifs, sont inéligibles les rencontres à visée pédagogique (formation professionnelle, échanges de pratiques ; rencontres entre branches professionnelles ; manifestations à caractère culturel), ainsi que les écoles d'hiver ou d'été.**

(1) Le choix de la **maîtrise d'ouvrage (MO)** des dossiers s'effectue selon l'établissement gestionnaire des fonds du cofinancement apporté dans le projet :

- MO UL pour les Unités de Recherche (UR) ;
- MO CNRS pour les UMR en délégation de gestion CNRS : CRPG, LRGP, LCPME et ATILF ;
- MO UL pour les UMR en délégation de gestion UL : GeoRessources et IECL ;
- MO CNRS pour l'IRL Georgia Tech ;
- MO UL ou MO CNRS pour les autres UMR UL-CNRS (hors délégation de gestion), selon l'établissement gestionnaire des fonds du cofinancement apporté (ex. : MO UL pour un cofinancement assuré par des fonds propres du laboratoire gérés par l'UL ; MO CNRS pour un cofinancement assuré par des fonds propres du laboratoire gérés par le CNRS) ;
- MO INRAE ou UL ou AgroParisTech pour les UMR SILVA et BETA, selon l'établissement gestionnaire des fonds du cofinancement apporté ; et MO INRAE ou UL pour les autres UMR INRAE-UL ;
- MO INRAE pour les Unités Propres INRAE ;
- MO Inria pour les projets dont le cofinancement apporté est géré par Inria ;
- MO Inserm pour les UMR en délégation de gestion Inserm : DCAC et NGERE ; MO UL pour les UMR en délégation de gestion UL : INSPIRE et IADI.

Exemples de saisie du formulaire en ligne sur l'application de dépôt :

Manifestation scientifique internationale d'envergure (MIE) : Je souhaite demander une subvention de 8000€ à la Région et de 4000€ à l'UL		
Coût total du projet (€ HT)	80 000 €	
Tranche annuelle :	2027	2028
Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :	8 000	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :	0	
Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	4 000	0
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	0	0
Autres sources de financement : Inscriptions : 30 000 (Demandé) Metz-Métropole : 15 000 (Acquis) / Ressources propres : 23 000 (Acquis)		

Manifestation scientifique d'envergure intermédiaire (MIMoy) : Je souhaite demander une subvention de 2500 € à l'UL		
Coût total du projet (€ HT)	30 000 €	
Tranche annuelle :	2027	2028
Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :	0	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :	0	
Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	2 500	0
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	0	0
Autres sources de financement : Inscriptions : 15 000 (Demandé) / CD 54 : 5 000 (Demandé) Ressources propres : 7 500 (Acquis)		